

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montreuil, le 25 août 2026

Nouvelle saisie de 109 kg de cocaïne sur l'A71 par les douaniers du Centre-Val de Loire.

Le 17 août 2026, les douaniers de Bourges ont saisi 109 kg de cocaïne dans un camion britannique circulant sur l'autoroute A 71. La drogue était cachée dans un dispositif de type « guillotine » aménagé au niveau du bloc frigorifique de la remorque. Cette saisie représente une valeur de près de 7,2 millions d'euros à la revente sur le marché illicite. Elle fait suite à une précédente interception de plus de 243 kg de cocaïne, réalisée le 8 août par les brigades des douanes d'Orléans et de Bourges à bord d'un camion frigorifique.

Le 17 août 2026 les douaniers motocyclistes de la brigade de surveillance intérieure (BSI) de Bourges, en contrôle sur l'A 71, procèdent à la sélection et au rabattage d'un ensemble routier immatriculé au Royaume-Uni, qui circule sur l'autoroute en direction du nord de la France. Le chauffeur obtempère et se gare sur l'aire de contrôle située au péage de Saint-Amand-Montrond, dans le département du Cher.

Interrogé par les douaniers, le chauffeur, de nationalité britannique, indique arriver d'Espagne et se rendre à Rungis afin d'y charger de la marchandise destinée à être livrée en Grande-Bretagne. Le contrôle permet aux douaniers de constater des traces de manipulation au niveau de la plaque arrière de la remorque frigorifique, à proximité du bloc frigorifique. Son démontage permet de découvrir des sachets en plastique contenant une poudre blanche qui réagit positivement au test de la cocaïne. Le chauffeur est immédiatement placé en retenue douanière.

Un contrôle approfondi permet de mettre au jour un système de dissimulation de type « guillotine », constitué d'un tiroir aménagé dans la remorque. Les douaniers y découvrent 94 pains de cocaïne, pour un poids total de 109,053 kg.

La valeur de la marchandise saisie est estimée à 7 197 498 euros sur le marché illicite de la revente au détail de cette drogue. À l'issue de la procédure douanière, le chauffeur a été remis au service de l'Office anti-stupéfiants (OFAST) sur instruction du Parquet de Bourges. Lors de la comparution immédiate devant le tribunal judiciaire de Bourges le 21 août 2026, le prévenu a demandé à préparer sa défense, le jugement est donc renvoyé à une date ultérieure.

En 2025, la Douane française a saisi 31,26 tonnes de cocaïne sur le territoire national. Elle reste mobilisée durant tout l'été au service de la protection du territoire et de la population.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Album photos : [Ici](#)**
-

Contact presse : Direction des douanes du Centre-Val-de-Loire : dr-centre@douane.finances.gouv.fr
Standard de la direction [09.70.27.65.00](tel:09.70.27.65.00).